



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

\*\*\*\*\*

**Séance du 16 novembre 2017**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En Exercice : 11  
Ayant pris part  
à la délibération : 6

Date de la convocation  
10.11.2017  
Date d'affichage  
de la présente délibération  
16.11.2017

Numéro de délibération : 58 -2017

Le seize novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

**Présents** : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine

**Absents** : - M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN) - M. VINCENT Théo (a donné procuration à Jean-François MICHEL)

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**Objet** : Avis du Conseil Municipal sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical formulée par l'Association "Polichinelle" pour son personnel de la crèche de St-Léger du 24 décembre 2017 au 18 mars 2018

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande formulée par l'Association "Polichinelle", sise en cette commune, à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes concernant une dérogation à la règle du repos dominical pour le personnel de ses établissements du 24 décembre 2017 au 18 mars 2018.

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet en date du 13 octobre 2017.

Le Maire précise que cette requête concerne 9 salariés de la crèche de St-Léger pour la période d'hiver du 24 décembre 2017 au 18 mars 2018, afin d'offrir aux personnes travaillant le dimanche et aux touristes venant fréquenter la station la possibilité de faire garder leurs enfants.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre son avis sur cette demande conformément aux dispositions de l'article L.3131-20 du Code du Travail.

**Où l'exposé de son Président, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :**

- considérant que la demande formulée par Madame la Directrice de l'association "Polichinelle" est justifiée et que les motifs exposés sont réellement fondés,
- émet un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par l'Association Polichinelle pour la période du 24 décembre 2017 au 18 mars 2018.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....  
et publication ou notification du.....



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

\*\*\*\*\*

**Séance du 16 novembre 2017**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 6	Date de la convocation 10.11.2017 Date d'affichage de la présente délibération 16.11.2017
Numéro de délibération : 57 -2017	

Le seize novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald**, Maire.

**Présents** : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine

**Absents** : - M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN) - M. VINCENT Théo (a donné procuration à Jean-François MICHEL)

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**Objet : Convention de partenariat pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes avec la Région PACA**

Vu l'article L. 4211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,  
Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République Numérique,  
Vu la délibération n° 16-1079 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 16 décembre 2016 portant approbation du nouveau modèle de convention de partenariat sur les données ouvertes,

**CONSIDÉRANT :**

- la nécessité pour la Commune de St-Léger-Les-Mélèzes de publier des données ouvertes et intelligentes ;
- la mise en place d'une plateforme régionale de publication de données OPEN PACA ;

**Le Conseil Municipal DÉCIDE à la majorité (Jean-François MICHEL s'abstient et vote contre pour Théo VINCENT) :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention annexée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme

*Le Maire,*  
**Gérald MARTINEZ**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....  
et publication ou notification du.....